



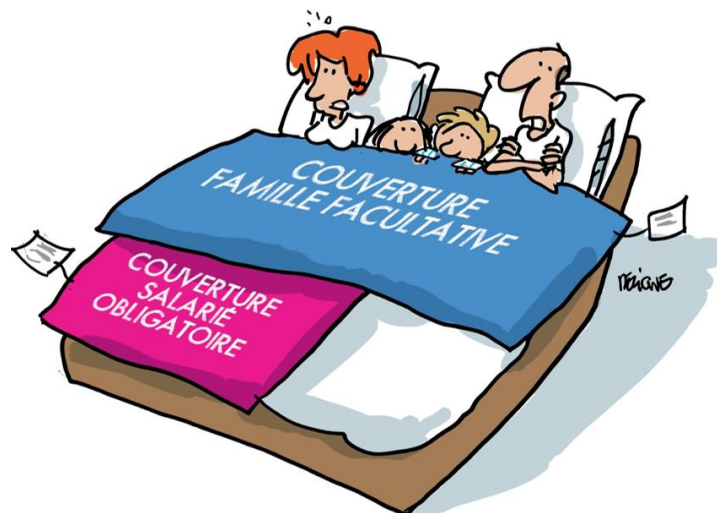
**Négociation
Mutuelle**
1^{ère} réunion
Du 1^{er} juillet 2025

La direction qui a dénoncé le régime santé groupe, a convoqué les organisations syndicales représentatives le 1^{er} juillet 2025 en vue de négocier un nouvel accord.

La direction a présenté plusieurs scénarii de garanties en précisant que finalement **elle ne toucherait pas aux taux de prises en charge qui resteraient de 70% pour l'employeur et 30% pour le salarié.**

Très clairement, la direction nous a fait comprendre que les économies qu'elle envisageait ciblaient principalement les conjoints des salariés.

De plus, HENNER devrait rester notre gestionnaire mais la direction envisagerait de changer d'assureur actuel (Generali). Les tractations seraient en cours, nous ne divulguons donc pas, pour l'instant, les noms des assureurs que la direction a approchés.



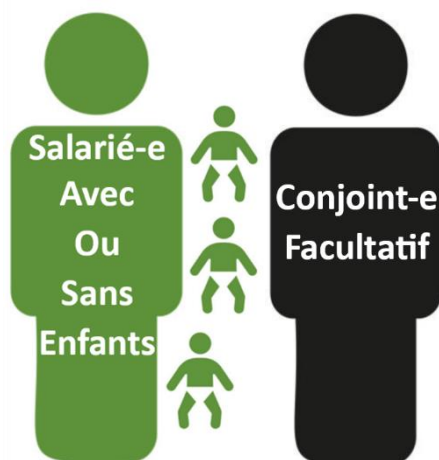
**NOUVEL ACCORD FRAIS DE SANTÉ...
...FAUT-IL EXCLURE LES ENFANTS
OU LES CONJOINTS ?**

Propositions de la direction

Scénario N°1

La cotisation est identique que le salarié ait des enfants ou non.

Le conjoint doit s'acquitter d'une cotisation supplémentaire.



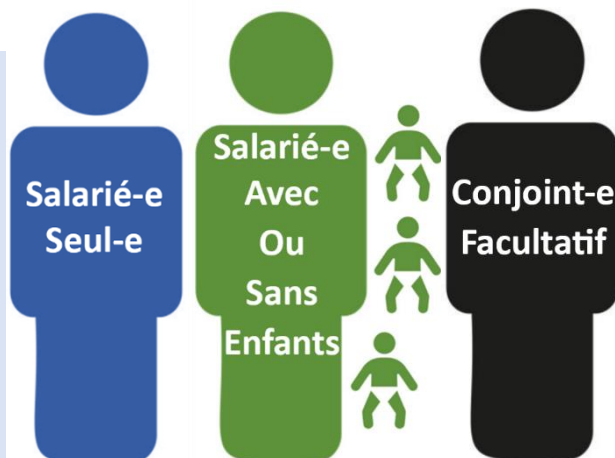
Ces contrats pourraient être élaborés ainsi :

Une base obligatoire
+
Une surcomplémentaire facultative
+
Nouveau ! Une option « confort » facultative

Scénario N°2

La cotisation est propre à la situation de famille du salarié : avec ou sans enfants, la cotisation est différente.

Le conjoint doit s'acquitter d'une cotisation supplémentaire.



Comme elle l'affirme depuis le début des discussions, que ce soit lors des commissions de suivi ou lors des négociations, la CFDT n'est pas demandeuse d'un nouvel accord sur le régime de santé. Aujourd'hui, l'accord est dénoncé par la direction, à elle de trancher en cas d'échec ! La CFDT connaît votre attachement à votre protection sociale, rien ne pourra se décider sans vous ! **Alors, n'hésitez pas à vous exprimer sur ce sujet auprès de vos représentants CFDT !**

Prochaines échéances : Les organisations syndicales ont jusqu'au 9 septembre pour faire des contre-propositions.
 23 septembre 2025, prochaine réunion de négociation.